



**AVIS D'AUDITION
LE MARDI 3 JUIN 2025 À 19 H 30**

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

AVIS est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal se prononcera au cours de sa séance régulière du mardi 3 juin 2025, à compter de 19 h 30, sur la demande suivante de dérogations mineures à la réglementation d'urbanisme, à savoir :

DEMANDE 2504-DM-517

Immeuble concerné : 550, chemin de la Côte Sud
Lot 6 486 860 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne

Zone : I-2 526

Nature de la dérogation : La demande vise à :

- augmenter à 6,1 mètres la hauteur permise de l'entreposage extérieur dans les cours latérales et arrière, représentant une dérogation de 3,35 mètres, soit 121,82 % supérieure à la hauteur maximale de 2,75 mètres prescrite aux articles 48 et 215 du Règlement RV-1441 sur le zonage pour les industries légères situées en zone industrielle;
- permettre la visibilité par les voies de circulation d'une section de l'entreposage extérieur, représentant une dérogation à l'article 48 du règlement sur le zonage.

Effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effets :

- d'établir à 6,1 mètres la hauteur de l'entreposage extérieur dans les cours latérales et arrière pour cette propriété;
- de permettre la visibilité par les voies de circulation d'une section de l'entreposage extérieur pour cette propriété.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que l'audition par le conseil municipal de la demande ci-dessus, se tiendra dans la salle du conseil municipal au 940, boulevard de la Grande-Allée, 1^{er} étage, Boisbriand, aux date et heure indiquées en titre.

Boisbriand, ce 15 mai 2025.

Me Viviane Leroux, LL.B., D.D.N., OMA
Chef de division greffe, greffière adjointe
2025.39